



MARCHE N° 2014 - 04 :
Location et maintenance du parc copieurs réseau
et du parc télécopieurs

ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE
EN SEINE-SAINT-DENIS

6 mail Maurice de Fontenay
93120 LA COURNEUVE

Date et heure limites de réception des offres :
18/06/2014 – 12 heures

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article 1 : Objet et étendue de la consultation

1.1 – Objet de la consultation

Compte tenu de la nature des financeurs majoritaires de la structure et de leur obligation à se soumettre au Code des Marchés Publics, l'École de la Deuxième Chance en Seine-Saint-Denis doit appliquer l'ordonnance n°2005-649 du 06 juin 2005 relative aux marchés passés par certains organismes publics ou privés non soumis au Code des Marchés Publics.

L'École de la 2e Chance en Seine-Saint-Denis organise une mise en concurrence pour la prestation de **location et maintenance du parc copieurs réseau et télécopieurs**.

1.2 – Etendue de la consultation

Le présent marché a pour objet la location avec maintenance complète de copieurs/imprimantes réseau et de fax destinés à l'E2C3 ci-dessus désigné.

La proposition comprendra :

- la location des matériels décrits ci-dessous
- la livraison et la mise en service des matériels aux endroits désignés
- l'installation en réseau des copieurs ainsi que la formation technique de notre responsable informatique
- la maintenance dans les conditions décrites par le marché et notamment l'article 1.2.2 du C.C.P.
- la formation des personnels habilités à utiliser les appareils
- la fourniture de la documentation commerciale et technique, en langue française, relative aux photocopieurs et à leurs accessoires
- la prise en compte des pénalités de fin de contrat anticipé de notre actuel contrat (voir à la fin du présent document le descriptif)
- le coût de l'enlèvement du matériel à la fin de ce futur contrat

1.2.1 - Désignation des matériels loués

S'agissant des matériels objets du présent marché et définis ci-dessous, les besoins devront être satisfaits par du matériel neuf.

L'E2C93 est constituée de quatre sites géographiques situés en Seine-Saint-Denis, à La Courneuve, à La Plaine-Saint-Denis, à Rosny-sous-Bois et à Sevran.

- **Photocopieurs destinés aux formateurs** (au nombre de quatre actuellement Ricoh MPC2800)

Devant répondre aux spécifications suivantes :

- Couleur
- Noir et blanc
- Unité recto verso automatique
- Réduction/agrandissement

- Agrafage (1 à 2 points possibles)
 - Trieuse intégrée
 - Impression en réseau (toutes applications Windows)
 - Gestionnaire d'impression à installer sur les postes utilisateurs
 - scanner vers des partages réseau et/ou envoi par mail.
 - Format des fichiers scannés : PDF, JPEG, TIFF
 - Codes utilisateurs sur clavier si besoin,
 - Pouvoir récupérer une impression sur n'importe quel copieur
 - Passe copie multi feuilles (50 feuilles du A5 au A3 au minimum)
 - Vitesse de copie : au moins 35 pages /minute en noir et blanc
 - magasins papiers : format A4, A4R, A3, avec une capacité de 1500 feuilles au total
 - type de support : papier non traité 60 à 90g/m² à partir des magasins (recto verso automatique inclus) et 60-200 g/m², films rétro projection, étiquettes et transparents dans le passe copie
 - Système d'exposition automatique, manuel et mode photo
 - Administration des comptes utilisateurs au travers d'une interface web
- A titre indicatif, le volume annuel est estimé à 200 000 copies par photocopieur

• **Photocopieurs destinés aux stagiaires** (au nombre de trois, actuellement Ricoh MPC 2550 et MPC300)

Devant répondre aux spécifications suivantes :

- Couleur
 - Noir et blanc
 - Unité recto verso automatique (optionnelle)
 - Impression en réseau (toutes applications Windows)
 - scans filtrés par codes utilisateurs vers des partages réseau
 - Format des fichiers scannés : PDF, JPEG, TIFF
 - Vitesse de copie : 25 pages /minute en noir et blanc minimum
 - magasins papiers : format A4 avec une capacité de 1500 feuilles
 - type de support : papier non traité 60 à 90g/m² à partir des magasins (recto verso automatique inclus)
 - Administration des comptes utilisateurs au travers d'une interface web
- A titre indicatif, le volume annuel est estimé à 20 000 copies par photocopieur

• **Photocopieur destiné au siège** (au nombre d'un, actuellement Ricoh MPC 4000)

Devant répondre aux spécifications suivantes :

- Couleur
- Noir et blanc
- Fax
- Unité recto verso automatique
- Réduction/agrandissement
- Agrafage (1 à 2 points possibles)
- Trieuse intégrée

- Vitesse de copie : 40 pages/minutes en noir et blanc minimum
 - Impression en réseau (toutes applications Windows)
 - Gestionnaire d'impression à installer sur les postes utilisateurs
 - scanner vers des partages réseau et/ou envoi par mail.
 - Format des fichiers scannés : PDF, JPEG, TIFF
 - Codes utilisateurs sur clavier si besoin
 - Passe copie multi feuilles (50 feuilles du A5 au A3 au minimum)
 - magasins papiers : format A4, A4R, A3, 4 magasins papier dont un magasin de 2000 feuilles
 - type de support : papier non traité 60 à 90g/m² à partir des magasins (recto verso automatique inclus) et 60-200 g/m², films rétro projection, étiquettes et transparents dans le passe copie
 - Système d'exposition automatique, manuel et mode photo
 - Administration des comptes utilisateurs au travers d'une interface web
- A titre indicatif, le volume annuel est estimé à 100 000 copies**

• **Photocopieur destiné au pôle partenaires** (au nombre d'un, actuellement Ricoh MPC 2500)

Devant répondre aux spécifications suivantes :

- Couleur
 - Noir et blanc
 - Unité recto verso automatique
 - Réduction/agrandissement
 - Agrafage (1 à 2 points possibles)
 - Trieuse intégrée
 - Impression en réseau (toutes applications Windows)
 - Gestionnaire d'impression à installer sur les postes utilisateurs
 - scanner vers des partages réseau et/ou envoi par mail.
 - Format des fichiers scannés : PDF, JPEG, TIFF
 - Codes utilisateurs sur clavier si besoin
 - Passe copie multi feuilles (50 feuilles du A5 au A3 au minimum)
 - Vitesse de copie : au moins 25 pages /minute en noir et blanc
 - magasins papiers : format A4, A4R, A3, avec une capacité de 1500 feuilles au total
 - type de support : papier non traité 60 à 90g/m² à partir des magasins (recto verso automatique inclus) et 60-200 g/m², films rétro projection, étiquettes et transparents dans le passe copie
 - Système d'exposition automatique, manuel et mode photo
 - Administration des comptes utilisateurs au travers d'une interface web
- A titre indicatif, le volume annuel est estimé à 20 000 copies**

• **Photocopieur destiné à l'assistante pédagogique de Saint Denis** (Actuellement Ricoh MPC 2550)

Devant répondre aux spécifications suivantes :

- Noir et blanc

- Couleur (Optionnel)
 - Unité recto verso automatique
 - Impression en réseau (toutes applications Windows)
 - scanner vers un partage réseau
 - Format des fichiers scannés : PDF, JPEG, TIFF
 - Vitesse de copie : 30 pages /minute en noir et blanc minimum
 - magasins papiers : format A4 et A3 avec une capacité de 1500 feuilles au total
 - type de support : papier non traité 60 à 90g/m² à partir des magasins (recto verso automatique inclus)
 - Administration des comptes utilisateurs au travers d'une interface web
- A titre indicatif, le volume annuel est estimé à 15 000 copies.**

• **Fax manuel** : (au nombre de quatre, actuellement Ricoh 3320L)

Devant répondre aux spécifications suivantes :

- Noir et Blanc
- Bac 500 feuilles A4
- Chargeurs pour envois et réceptions
- 20 pages/mn

A titre indicatif, le volume annuel est estimé à 10 000 pages /Fax

Conformité aux normes et règlement :

Tous les matériels fournis seront garantis conformes aux normes françaises en vigueur et à la marque CE, particulièrement au regard de l'émission de rayonnement électromagnétique et pour un usage en milieu public.

Documentation :

Le prestataire devra fournir une documentation claire et complète, rédigée en langue française, de tous les matériels loués.

1.2.2 –Maintenance

Le titulaire garanti, au titre de l'entretien, le parfait état permanent du matériel

La maintenance comprend toutes les interventions, l'entretien complet des matériels, les visites de maintenances préventives et curatives, le remplacement des pièces usagées ou détériorées, ainsi que la fourniture des consommables nécessaires au bon fonctionnement (hors papier, supports spéciaux, agrafes dont les prix nous seront communiqués)

Maintenance préventive :

La maintenance couvre toutes les opérations de vérification, de contrôle, de test, de réglage et d'entretien courant et de remplacement des pièces d'usure courante permettant au matériel d'être utilisé par l'E2C93 selon l'usage auquel il est destiné.

La maintenance préventive s'opère sur site, pendant les heures d'ouverture de l'E2C93.

Elle comprend les interventions, à titre préventif, qui seront directement fonction du nombre de photocopies effectuées et au moins 1 visite annuelle programmée avant la réouverture

des sites suite aux congés d'été, à savoir début Septembre.

La passation des commandes de consommables sera assurée par le technicien lors des visites de contrôle ou de dépannage ou par le contractant.

Toute intervention est recensée par le prestataire dans le carnet de bord visé à l'article ci-après.

Maintenance curative :

La maintenance curative couvre toute intervention du prestataire rendue nécessaire afin de rendre utilisable un des éléments essentiels du matériel.

Le prestataire est tenu, au titre de la maintenance curative, d'intervenir dans le délai de 8 heures ouvrées maximum. Ce délai est compté à partir de la réception de la demande de dépannage. Cette demande d'intervention est effectuée par téléphone, si nécessaire elle sera confirmée par mail ; elle s'opère sur site pendant les heures d'ouverture de l'E2C93.

Toute intervention est recensée par le prestataire dans le carnet de bord visé à l'article ci-après.

La remise en fonctionnement doit être effectuée dans les 24 heures. Passé ce délai, il peut être fait application des pénalités de retard (nombre d'heures de retard X coût horaire de location).

En cas de panne dûment constatée entraînant l'arrêt de tout ou partie de l'installation, le titulaire est tenu d'aviser immédiatement la personne responsable, afin de l'informer de la nature et de l'importance de cette panne, ainsi que du délai nécessaire à sa réparation.

Le titulaire doit procéder au remplacement systématique des matériels défectueux en cas de pannes trop fréquentes (4 dans le même mois) ou d'interruptions de fonctionnement supérieur à 72 heures, par des matériels de catégories équivalentes.

Ces délais se décomposent en jours ouvrés (hors samedi, dimanche et jours fériés). Passé ce délai, il peut être fait application des pénalités de retard (nombre d'heures de retard X coût horaire de location).

Les travaux et réparations non prévus au marché sont à indiquer précisément. Ils devront faire l'objet d'un devis détaillé transmis par le titulaire. Ils feront l'objet de factures distinctes.

Carnet de bord :

Pour chacun des appareils le prestataire remet à l'établissement un carnet de bord destiné à consigner notamment :

- les dates, heures et délais d'intervention,
- la période d'indisponibilité éventuelle de l'appareil,
- la nature des pannes constatées et les mesures prises,
- la description des pièces et organes remplacés,
- le nom et la signature du technicien ayant effectué l'intervention,
- le cas échéant le nom de la personne de l'établissement ayant demandé l'intervention.

Exclusions de la prestation de maintenance :

La maintenance ne couvre pas la réparation des défaillances causées par :

- une négligence ou un usage des appareils non conforme à la documentation technique des

matériels mentionnée à l'article 1.2.1,

- les réparations effectuées par l'établissement ou par un tiers non habilités par le prestataire,
- l'utilisation de consommables contraires aux spécifications du constructeur.

1.2.3 – Livraison et installation

L'ingénieur commercial ou le service technique du titulaire doit effectuer une visite des locaux avant toute installation du matériel et ce afin de vérifier les éventuelles difficultés d'installation (contraintes d'accessibilité, du volume des locaux, de la structure des planchers, situation des prises réseaux, etc.). La date de visite sera fixée en accord avec le responsable informatique.

Le titulaire du marché doit prendre toutes dispositions pour mettre en place les matériels objets du présent marché dans le courant du mois d'août 2014 afin que ceux-ci soient pleinement opérationnels à compter du 01/09/2014.

Le transport, les opérations de chargement ou de déchargement ainsi que l'utilisation des équipements sont à la charge du prestataire.

Le non-respect du délai de livraison et/ou d'intervention prévu entraînerait la mise en œuvre de pénalités pour retard à l'initiative de l'E2C93, une retenue de paiement correspondant à la formule suivante : Nombre d'heure de retard x coût horaire de location.

1.2.4 - Formation

Le titulaire doit, dans le cadre du marché, former sur site les différents personnels de l'E2C93 utilisateurs du matériel. La formation comprend :

- la présentation de l'appareil et de son fonctionnement,
- la présentation de la documentation technique, rédigée en langue française, attachée à chaque appareil,
- la présentation des opérations de maintenance courantes ne nécessitant pas l'intervention d'un technicien,
- la formation à l'interface d'administration des comptes utilisateurs auprès du responsable informatique.

1.2.5 – Prise en charge des pénalités de fin de contrat anticipée de l'actuel contrat de l'e2c93

Descriptif pour chaque matériel du calcul des pénalités :

- Modèle : FAX 3320L - N° de série : A3599100790

Le contrat de location n°0003820692-0003820693 a été signé pour une durée de 42 mois, la date d'échéance est le 31/03/2015.

Le calcul du montant de l'Indemnité de résiliation est: le montant copie x le nombre de trimestre restant dû + pénalité de résiliation de 5% (comprend la période du 01/07/2014 au 31/03/2015)

60€ HT x 3 mois= 180€ HT

+ 5% = 189€ HT

- Modèle : MP2550SP - N° de série : M6594300379

Le contrat de location n°0003820360-0003820363 a été signé pour une durée de 42 mois, la date d'échéance est le 31/03/2015.

Le calcul du montant de l'Indemnité de résiliation est: le montant copie x le nombre de trimestre restant dû + pénalité de résiliation de 5% (comprend la période du 01/07/2014 au 31/03/2015)

345.49€ HT x 3 mois= 1036.47€ HT
+ 5% = 1088.29€ HT

• Modèle : MPC2800DF - N° de série: V1494300544

Le contrat de location n°0003820630-0003820631 a été signé pour une durée de 42 mois, la date d'échéance est le 31/03/2015.

Le calcul du montant de l'Indemnité de résiliation est : le montant copie x le nombre de trimestre restant dû + pénalité de résiliation de 5% (comprend la période du 01/07/2014 au 31/03/2015)

326.20€ HT x 3 mois= 978.6€ HT
+ 5% = 1027.53€ HT

• Modèle : SP4210N - N° de série : S5298601420

Le contrat de location n°0003820125-0003820126 a été signé pour une durée de 42 mois, la date d'échéance est le 31/01/2015.

Le calcul du montant de l'indemnité de résiliation est : le montant copie x le nombre de trimestre restant dû + pénalité de résiliation de 5% (comprend la période du 01/07/2014 au 31/01/2015)

18.87€ HT x 7 mois= 132.09€ HT
+ 5% =138.69€ HT

• Modèle : MP2550CSP - N° de série : M6594300384

Le contrat de location n°0003820566-0003820567 a été signé pour une durée de 42 mois, la date d'échéance est le 31/03/2015.

Le calcul du montant de l'indemnité de résiliation est : le montant copie x le nombre de trimestre restant dû + pénalité de résiliation de 5% (comprend la période du 01/07/2014 au 31/03/2015)

345.49€ HT x 3 mois=1036.47€ HT
+ 5% = 1088.29€ HT

• Modèle : MPC2800DF - N° de série : V1494300473

Le contrat de location n°0003821061-0003821062 a été signé pour une durée de 42 mois, la date d'échéance est le 31/03/2015.

Le calcul du montant de l'Indemnité de résiliation est : le montant copie x le nombre de trimestre restant dû + pénalité de résiliation de 5% (comprend la période du 01/07/2014 au 31/03/2015)

326.20€ HT x 3 mois= 978.6€ HT
+ 5% = 1027.53€ HT

• Modèle : MPC2800DF - N° de série : V1494300477

Le contrat de location n°0003820259-0003820260 a été signé pour une durée de 42 mois, la date d'échéance est le 31/03/2015.

Le calcul du montant de l'indemnité de résiliation est : le montant copie x le nombre de trimestre restant dû + pénalité de résiliation de 5% (comprend la période du 01/07/2014 au 31/03/2015)

326.20€ HT x 3 mois= 978.6€ HT

+ 5% = 1027.53€ HT

• Modèle : FAX3320L - N° de série : A3599100823

Le contrat de location n°0003820144-0003820145 a été signé pour une durée de 42 mois, la date d'échéance est le 31/01/2015.

Le calcul du montant de l'Indemnité de résiliation est : le montant copie x le nombre de trimestre restant dû + pénalité de résiliation de 5% (comprend la période du 01/07/2014 au 31/01/2015)

20€ HT x 7mois =140€ HT

+ 5% =147€ HT

• Modèle: MPC3005R - N° de série: 57314300110

Le contrat de location n°0003819181-000381982 a été signé pour une durée de 42 mois, la date d'échéance est le 21/01/2015.

Le calcul du montant de l'Indemnité de résiliation est : le montant copie x le nombre de trimestre restant dû + pénalité de résiliation de 5% (comprend la période du 01/07/2014 au 21/01/2015)

239.27€ HT x 7mois = 1674.89€ HT

+ 5% = 1758.63€ HT

• Modèle : MPC2800DF - N° de série:V149430054I

Le contrat de location n°0003820471-0003820472 a été signé pour une durée de 42 mois, la date d'échéance est le 31/03/2015.

Le calcul du montant de l'indemnité de résiliation est : le montant copie x le nombre de trimestre restant dû + pénalité de résiliation de 5% (comprend la période du 01/07/2014 au 31/03/2015)

326.20€ HT x 3 mois= 978.6€ HT

+ 5% = 1027.53€ HT

• Modèle : MPC4000DF - N° de série : V129 3300579

Le contrat de location n°0003820817-0003820818 a été signé pour une durée de 42 mois, la date d'échéance est le 31/03/2015.

Le calcul du montant de l'Indemnité de résiliation est : le montant copie x le nombre de trimestre restant dû + pénalité de résiliation de 5% (comprend la période du 01/07/2014 au 31/03/2015)

676.20€ HT x 3 mois= 2028.6€ HT

+ 5% =2 130.03€ HT

• Modèle : FAX3320L - N° de s6rle : A3599100827

Le contrat de location n°0003820434-0003820435 a été signé pour une durée de 42 mois, la date d'échéance est le 31/03/2015.

Le calcul du montant de l'Indemnité de résiliation est : le montant copie x le nombre de trimestre restant dû + pénalité de résiliation de 5% (comprend la période du 01/07/2014 au 31/03/2015)

60€ HT x 3 mois= 180€ HT

+ 5% = 189€ HT

• Modèle: MP2550CSP - N° de série: M6594300I99

Le contrat de location n°0003820668-00038206 69 a été signé pour une durée de 42 mois, la date d'échéance est le 31/03/2015.

Le calcul du montant de l'Indemnité de résiliation est : le montant copie x le nombre de trimestre restant dû + pénalité de résiliation de 5% (comprend la période du 01/07/2014 au 31/03/2015)

358.59€ HT x 3 mois= 1075.77€ HT

+ 5% = 1129.55€ HT

• Modèle: FAX 3320 L - N° de série: A3599I00824

Le contrat de location n°0003820606-0003820607 a été signé pour une durée de 42 mois, la date d'échéance est le 31/03/2015.

Le calcul du montant de l'indemnité de résiliation est : le montant copie x le nombre de trimestre restant dû + pénalité de résiliation de 5% (comprend la période du 01/07/2014 au 31/03/2015)

60€ HT x 3mois = 180€ HT

+ 5% =189€ HT

1.3 – Décomposition de la consultation

La consultation est organisée en deux sections :

- une section administrative, visant à vérifier les capacités du prestataire à réaliser la mission
- une section technique et financière

1.4 – Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché

La durée du marché prend effet à compter du 04/08/2014 (livraison et mise en service des matériels) pour une durée de 48 mois (16 trimestres). Le marché n'est pas renouvelable tacitement.

2.2 – Variantes et prestations supplémentaires ou alternatives

Sans objet.

2.3 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 – Mode de règlement du marché

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 – Conditions particulières d'exécution

Pas de condition particulière.

2.6 - Responsabilité – Litige

Pendant toute la durée du contrat, le prestataire est responsable des dommages qui pourraient être causés aux personnes, aux biens et aux installations sur lesquelles il intervient à dessin.

Il s'engage à souscrire une police d'assurance suffisante pour couvrir les risques de toute nature découlant du contrat et garantit l'établissement contre tout recours à cette occasion.

En cas de non-respect, d'insuffisances graves, de négligences ou de lacunes répétées dans l'exécution des prestations prévues au contrat, et sans présager des éventuelles réparations pour les préjudices subis, l'établissement aura la possibilité de dénoncer le contrat après une mise en demeure non suivie d'effets adressée au prestataire par lettre motivée.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- l'acte d'engagement
- la documentation technique des matériels, rédigée en langue française,

L'acte d'engagement est établi en un seul exemplaire original, conservé par l'E2C93. En cas de litige, seul cet exemplaire fait foi.

Les conditions générales de vente figurant, le cas échéant, sur les factures du prestataire ne sont pas applicables au présent marché.

A l'appui de son offre, le candidat devra être en mesure de produire les documents prévus à l'article 45 du code des marchés publics :

- Tout document faisant état de sa capacité professionnelle, technique et financière
- Si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie des jugements prononcés à cet effet
- Une déclaration sur l'honneur datée et signée justifiant que le candidat :
 - A satisfait aux obligations légales et fiscales,
 - N'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,
 - N'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux

articles L.324-9, L324-10, L341-6, L125-3 du code du travail.

Le dossier de consultation des entreprises est disponible à l'adresse électronique suivante : www.e2c93.fr rubrique « Appels d'offres ».

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros. Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.1 – Documents à produire

CHAQUE CANDIDAT AURA A PRODUIRE UN DOSSIER COMPLET COMPRENANT LES PIECES LISTEES A L'ANNEXE 1 « PIECES A FOURNIR AU NIVEAU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES » DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION AVEC LES MENTIONS ET SIGNATURES ADEQUATES.

• Pièces de la candidature :

- Présentation de la structure (organisation, effectif, chiffre d'affaires)
- Présentation de la situation financière de la structure
- Présentation du savoir-faire de la structure sur la base d'une liste exhaustive de ses références et des compétences de ses intervenants (curriculum vitae et diplômes ou formations)
- Déclaration sur l'honneur que la structure ne présente aucune interdiction de soumettre des offres dans le cadre de marchés publics
- Déclaration de conformité par rapport aux administrations fiscales et sociales

• Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- Un devis détaillé pour chaque site d'intervention
- Une présentation détaillée des moyens que le candidat s'engage à mettre en œuvre (moyens humains et matériels, délais, etc.)

4.2 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

- Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :
 - Les Capacités Techniques et Professionnelles
 - Les Capacités Economiques
- Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critère 1 : Coûts

70 % pour le prix de location, le prix de la copie et la maintenance des matériels

20 % pour le prix de reprise des matériels à l'issue du contrat

Note : 90 %

Critère 2 : Ecologie

Sensibilité du loueur au développement durable, notamment le recyclage des fournitures et du matériel

Note : 10 %

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

6.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

<p style="text-align: center;">OFFRE POUR : Marché N° 2014 - 04 NE PAS OUVRIR</p>
--

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

- SOIT ENVOYE PAR RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION A :

Ecole de la Deuxième Chance en Seine-Saint-Denis
6 mail Maurice de Fontenay
93120 La Courneuve

- SOIT DEPOSE CONTRE RECEPISSE A :

Ecole de la Deuxième Chance en Seine-Saint-Denis
6 mail Maurice de Fontenay
93120 La Courneuve

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé

à son auteur.

6.2 – Transmission électronique

Aucune transmission électronique n'est autorisée pour cette consultation

Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1 – Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

**Ecole de la Deuxième Chance en Seine-Saint-Denis
6 mail Maurice de Fontenay
93120 La Courneuve**

Renseignements administratifs :

**Ecole de la Deuxième Chance en Seine-Saint-Denis
6 mail Maurice de Fontenay
93120 La Courneuve**

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 5 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

7.2 – Voies et délais de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

**Tribunal Administratif de Montreuil
7, rue Catherine-Puig
93100 Montreuil**

Article 8 : Clauses complémentaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ANNEXE 1 AU REGLEMENT DE LA CONSULTATION

PIECES A FOURNIR AU NIVEAU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Dans le cadre de la présente consultation, vous allez joindre un dossier candidature et un dossier offre comportant les pièces de votre candidature et les pièces composant votre offre.

POUR Y REpondre :

Vous devrez joindre les documents demandées dans le règlement de consultation ET signer les pièces indiquées dans ledit règlement de consultation soit manuscritement soit électroniquement.

Dossier contenant les pièces de la candidature

Document de la candidature	Nom du document	Pièce à joindre obligatoirement	Pièce à signer obligatoirement
Lettre de candidature	DC1	Oui	Oui
Déclaration du candidat	DC2	Oui	Non
Copie du jugement si redressement	Jugement	Oui	Non
Annexes : Présentation de la société, références, qualifications, ca	Devra commencer par « annexe »	Oui	Non

Dossier contenant les pièces de l'offre

Document de l'offre	Nom du document	Pièce à joindre obligatoirement	Pièce à signer obligatoirement
Acte d'engagement	DC3	Oui	Oui
Présentation détaillée des moyens	Note méthodologique	Oui	Oui